



VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 15 Mai 2012

DOSSIER N° 6.1 :

AFFECTATION DEFINITIVE DES
RESULTATS 2011 – BUDGET
PRINCIPAL

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 15 Mai 2012

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. PASCAL, MME TRAORE, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : M. VALMIER (à MME MACERON-CAZENAVE), MME CAZAURANG (à MME CAZABONNE-DINIER), M. JALABERT (à MME THIBAudeau), MME CALLUAUD (à M. BLADOU), M. PRIKHODKO (à MME BORDES)

Absent :

Secrétaire : M. FARGEON

DOSSIER N° 6.1 : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2011 – BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. Alain ZIMMERMANN

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats de l'exercice clos soient repris dans la plus proche décision budgétaire suivant l'adoption du compte administratif afférent audit exercice (budget primitif ou plus généralement, décision modificative).

Par délibération du 7 février 2012 et pour des raisons pratiques facilitant le vote du budget primitif, la reprise anticipée des résultats dès le budget primitif telle qu'autorisée par l'instruction M14, a été votée sur la base de leur estimation à l'issue de la journée complémentaire.

A titre d'information et par rapport à l'affectation anticipée votée le 7 février 2012, il est constaté pour le budget Ville :

○ R002	+ 472 647,21 €
○ R1068	- 83 097,00 €
○ D001	- 83 097,00 €

La décision modificative N° 1 au budget primitif 2012 de la Ville prendra en compte l'intégration de ces différences.

Le Conseil Municipal doit aujourd'hui, après le vote du compte administratif, délibérer sur l'affectation définitive du résultat de l'exercice précédent.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction comptable M14 modifiée,

VU l'arrêté interministériel du 24 juillet 2000 (NOR : INTB0000431A),

VU le débat d'orientations budgétaires 2012 en date du 13 décembre 2011,

VU le vote du budget primitif 2012 en date du 7 février 2012,

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 mai 2012,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

24 voix POUR

11 voix CONTRE (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, MME DESON, M. PASCAL, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS)

Article unique : Décide de l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2011 et de l'affectation dans les conditions ci-dessous décrites :

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice :	Excédent :	4 539 550,21 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent :	2 533 181,64 €
Résultat de clôture à affecter	Excédent :	7 072 731,85 €

→ **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Excédent :	3 922 038,14 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Déficit :	4 363 720,23 €
Résultat comptable cumulé :	Déficit :	441 682,09 €
Solde des restes à réaliser :		- 3 733 872,35 €
Besoin réel de financement		4 175 554,44 €

→ **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recettes budgétaires au compte R 1068)	4 175 554,44 €
En excédent reporté à la section de fonctionnement	2 897 177,41 €
TOTAL	7 072 731,85 €

→ **Transcription budgétaire de l'Affectation**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 2 897 177,41 €	D001 : solde d'exécution N-1 : 441 682,09 €	R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 4 175 554,44 €

Fait et délibéré le 15 Mai 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET

